

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE**

Mardi 3 Juin 2008

Présenté par
Michel Lemay, représentant de la
Coalition pour un Québec des régions,
section Bas-Saint-Laurent

En mars dernier, nous apprenions que la Commission de la représentation électorale du Québec proposait l'abolition de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata. Une proposition basée sur le critère démographique connue sous le nom de carte électorale. Avec tout le respect que nous portons à votre Commission, nous vous rappelons que la démocratie ne peut se réduire à la seule dimension de la carte électorale, plus particulièrement en région. Nous tenterons de vous démontrer pourquoi et quels seraient les impacts d'une telle réforme sur nos communautés.

Démocratie municipale

Pour bien comprendre nos préoccupations, il nous apparaît important de dresser le portrait de notre réalité territoriale et de se distancer des théories bureaucratiques. Historiquement, on associe la démocratie au pouvoir par le peuple. Au Québec, le pouvoir par le peuple s'exerce par représentation, en élisant des maires et des députés, et depuis 2005, certains préfets. Les citoyens d'ici vivent dans des villages et de petites villes partageant de plus en plus de services au niveau supra municipal (Municipalités régionales de comté) ou même au niveau régional (Conférence régionale des élus).

Au plan municipal, le régime québécois est très démocratique par rapport au système parlementaire : le maire est élu au suffrage universel direct ; les conseillers municipaux sont élus indépendamment du maire ; les élections sont à dates fixes, pour des mandats fixes. Comme partout au Québec, nos municipalités exercent des pouvoirs exclusifs dans certains domaines (services incendie, sécurité, gestion de l'eau potable et des matières résiduelles, etc.) et des pouvoirs partagés dans d'autres (habitation, gestion des services policiers, du réseau routier, des loisirs et de la culture, etc.).

À partir des années 80, la complexité des responsabilités municipales, le manque de ressources financières et humaines et le déficit démographique grandissant ont contribué à la création des Municipalités régionales de comté. Devant l'incapacité de plusieurs de nos petites municipalités d'assumer de si grandes responsabilités, les MRC se sont vues confier les tâches d'élaborer les schémas d'aménagement incluant l'élaboration d'une vision stratégique du développement économique, social, culturel et environnemental. Elles sont responsables de l'évaluation foncière et ont l'obligation de planifier la gestion des matières résiduelles, la gestion des cours d'eau, la sécurité civile, d'administrer les territoires non organisés et de gérer les centres locaux de développement (CLD). Depuis 2005, les préfets peuvent être élus au suffrage universel direct, à dates fixes, pour des mandats fixes. Nous soumettons à votre attention que Kamouraska-Témiscouata est le seul comté du Québec dont tous les préfets sont élus au suffrage universel. Une situation unique au Québec !

Un comté c'est aussi un milieu de vie

Jusque dans les années 60, les circonscriptions électorales correspondaient à des milieux de vie culturelle, sociale, économique et politique. Depuis, les circonscriptions électorales du Québec sont devenues de simples unités administratives pour fin d'application de la loi électorale. Étonnamment, le comté de Kamouraska-Témiscouata a échappé à la règle; le territoire est demeuré partie intégrante de l'identité de ses habitants. Ce pays nous habite plus que nous l'habitons ! Non seulement ses habitants sont attachés au comté, ils le sont à la région à laquelle ils s'identifient naturellement. D'ailleurs, la majorité des services de proximité qui ne peuvent être entièrement comblés directement sur le territoire du Kamouraska-Témiscouata le sont par les villes de Rivière-du-Loup ou de Rimouski, toutes deux situées au Bas-Saint-Laurent. Nos MRC sont rattachées à la CRE Bas-Saint-Laurent. La majorité de nos structures sociales et de nos organismes se regroupent également au niveau du

Bas-Saint-Laurent. Notre député est également fortement associé à cette région. Il serait aberrant de fusionner le Kamouraska à Montmagny-Lislet alors que toutes nos organisations ont le cœur et la raison à l'est !

Déficit démocratique des régions

Les régions administratives ont été créées en 1966, puis réorganisées en 1987. Le Québec compte officiellement 17 régions administratives. Depuis la création des territoires régionaux, les politiques de l'État, combinées à la dynamique propre de chaque région, ont façonné une occupation institutionnelle du territoire : diverses organisations publiques (direction et bureaux de ministères), parapubliques (bureaux de sociétés d'État) et collectives (conseils, groupes et associations régionaux) se sont localisées physiquement sur les territoires régionaux. Toutefois les données collectées en 2004 par Isabel Brochu et Marc-Urbain Proulx (CRDT, UQAC) illustrent clairement une baisse des taux d'occupation institutionnelle des régions administratives par plusieurs organisations publiques, parapubliques et collectives dans l'exercice de leur mission. De 1995 à 2004, la baisse du taux d'occupation institutionnelle par des organisations atteint des taux relativement élevés particulièrement pour le Bas-Saint-Laurent (- 27 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (- 20 %) et l'Abitibi (- 60 %). L'État, par ses politiques, contribue au déficit démographique des régions. Pour contrer ces politiques qui vont à l'encontre de l'occupation dynamique du territoire, il faut une représentation régionale à l'Assemblée nationale. Dans le système actuel, les régions sont complètement écartées de l'exercice démocratique. Par exemple, la Conférence régionale des élus, malgré son nom, est composée majoritairement de non élus pour les fonctions qu'ils occupent. Elle n'a aucun pouvoir de représentation issu d'un exercice démocratique. Malgré toute la bonne volonté de ses membres, le vrai pouvoir lui échappe : il est à Québec. L'État québécois, un des plus centralisés au monde, doit céder une partie de ses pouvoirs aux instances locales et régionales. Il est urgent d'assurer une représentation équitable des régions à l'Assemblée nationale en modifiant le mode de scrutin et non seulement la carte électorale.

Représentation et économie régionale

Nous comprenons que la loi vous oblige à réviser la carte électorale à des moments précis pour assurer l'égalité des votes des citoyens. Nous croyons cependant qu'il existe d'autres moyens d'appliquer le principe fondamental « un citoyen un vote ». D'autant plus que le déséquilibre actuel entre les comtés ruraux et les comtés urbains résulte en grande partie d'une centralisation excessive des pouvoirs de l'État dont les orientations en matière de développement régional ont largement contribué au déficit démographique actuel. Un douloureux constat qui met en lumière l'incapacité de l'État central de gérer les ressources sur le terrain : en un demi siècle, la forêt a été décimée et les petits moulins ont fermé leurs portes, la morue a pratiquement disparue avec ses usines de transformation, 50 % des fermes ont disparues, la majorité des petites entreprises de transformation alimentaire (petits abattoirs, boulangeries, laiteries, beurreries, confiseries, etc.) ont été rachetées, fermées et rapatriés en milieu urbain, même les services gouvernementaux de proximité ont diminués. Après 40 ans de centralisation, on constate ses effets pervers : en considérant les régions comme de simples pourvoyeurs de ressources brutes pour l'industrie urbaine et l'exportation, on a non seulement détruit une partie des infrastructures économiques, on a également paralysé l'esprit créatif du milieu. Le rôle de nos leaders a été réduit à celui de demandeur de subventions. La centralisation n'est pas seule en cause, nous l'admettons, mais elle a largement contribué à la dévitalisation des régions. L'équilibre entre le pouvoir central et le pouvoir régional ne peut s'établir que par un processus démocratique. Hors, la réforme de la carte électorale ne peut seule combler le déficit démocratique, il faut une réforme en profondeur du mode de scrutin.

La carte électorale n'assure pas un poids égal aux votes des électeurs

À l'Assemblée nationale, on est très loin du régime démocratique municipal. Le système parlementaire concentre le pouvoir réel entre les mains de l'exécutif, le conseil des ministres, choisi par le premier ministre. Hors, le premier ministre lui-même n'est pas élu au suffrage universel : il est imposé par le parti gagnant. Il est d'abord chef de parti, élu par les membres de son parti et imposé par le parti qui récolte le plus de comtés suite à une élection. Depuis quelques années, même en ayant des circonscriptions relativement semblables en terme d'électeurs, les citoyens ne reçoivent pas la représentation à laquelle ils ont droit. Le mode de scrutin dit « majoritaire » ne répond plus au principe « d'un citoyen un vote ». Certains députés sont élus avec 80 % de suffrages, d'autres avec moins de 40 %. Un parti peut même être porté au pouvoir avec 35 % des comtés. Avec ce mode de scrutin, il n'est pas nécessaire que le député soit élu par une majorité de ses électeurs : il lui suffit d'obtenir plus de votes que le second candidat. Même si la carte électorale égalisait le nombre d'électeurs dans toutes les circonscriptions, le poids de chaque vote ne pourrait être le même partout sur le territoire du Québec. Il n'est pas étonnant que la plupart des sondages indiquent qu'une majorité d'électeurs se disent insatisfaits des gouvernements : plus de 60 % d'entre eux ne « se sentent pas représentés » équitablement à l'Assemblée nationale. Un douloureux constat qui met en lumière un profond désintéressement du citoyen pour la chose publique, voire un certain cynisme. Dans cet optique, il est également clair que la réforme seule de la carte électorale ne réglera pas le déficit démocratique.

Conclusion

À court terme, au lieu de modifier la carte électorale, nous croyons qu'il serait préférable de réviser le mode de scrutin dans le sens des recommandations fournies par le Directeur général des élections dans son rapport de décembre 2007. Rappelons qu'en 2006, plus de 2000 intervenants s'étaient prononcés en forte majorité en faveur du principe d'une réforme comportant l'introduction d'éléments de proportionnalité selon la formule d'un scrutin mixte avec compensation. La Coalition du Bas-Saint-Laurent serait favorable, par exemple à l'adoption d'un mode de scrutin « mixte compensatoire » où 40% des députés venus à l'Assemblée nationale proviendraient des régions, au prorata de leur population. Ce mode de scrutin permettrait à tous les citoyens d'obtenir une représentation directe à l'Assemblée nationale et de bénéficier des services non pas d'un député, mais des services de plusieurs députés à la fois, provenant de partis différents mettant fin au monopole de sièges dont jouit un parti politique dans certaines régions alors qu'il n'a l'appui que d'une minorité d'électeurs. Une telle réforme aurait l'avantage de reconnaître les régions comme territoire politique et de donner suite aux recommandations des États généraux 2003 présidés par monsieur Claude Béland. Rappelons que la Coalition pour un Québec des régions tiendra, en 2009, des États Généraux citoyens pour donner suite aux États généraux de 2003. L'objectif de cet exercice est de permettre aux citoyens de s'exprimer sur le type de démocratie qu'ils veulent et sur le mode de distribution des pouvoirs qu'ils privilégient. La Coalition du Bas-Saint-Laurent encourage la Commission à poursuivre son travail de recherche d'une véritable représentation démocratique et lui rappelle respectueusement qu'elle est au service des citoyens et non des partis politiques qui, jusqu'ici, ont freiné toute réforme. La Coalition du Bas-Saint-Laurent invite également la Commission à suivre de près les États généraux 2009 et à prendre bonne note des recommandations citoyennes qui ressortiront de l'exercice.